## Témoignage prud'

Par Potichat
Bonjour, étant délégué du personnel, j'ai fait un témoignage pour un salarié à qui on a proposé une rupture conventionnelle après un arrêt maladie. Quelques salariés sont allés voir le patron pour lui dire que ce n'est normal ce qu'il a fait et il avait proposé un rdv au salarié pour discuter et celui-ci n'etait pas venu.  Le patron veut que je fasse un témoignage pour lui en disant qu'il avait proposé au salarié de discuter et il était pas venu.  Ma question est-ce possible de témoigner pour les deux parties? Merci de votre réponse.
Par chamce
""Le délégué du personnel doit prévenir toutes atteintes non justifiées (par sa nature ou par son but) aux droits des personnes, à leur santé physique ou mentale ou aux libertés individuelles dans l'entreprise Article L. 2313-2 du code de travail."
Par chamce
si vous refusez d'obéir à votre patron alors que vous n'avez pas lui obéir dans la situation dans laquelle vous vous trouvez, est-on en droit de se poser la question suivante " va t-il se venger par le biais de représailles directes or indirectes (par l'intermédiaire d'un tiers) si vous ne répondez pas à ses attentes ?
Par Potichat

Je ne travaille plus dans l'entreprise donc pas d'obéissance. En fait je veux être juste, dire les faits. Je ne peux pas nier qu'il ait proposé au salarié un rdv pour discuter.